

COMMUNE DE VION (Ardèche)



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 02 mars 2016 à 20h15**

Présents : Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Catherine NALPOWIK, Huguette JOLIVET, Colette BUTTARD, Frédéric SOUBEYRAND, René VERGNES, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, conseillers municipaux

Absents excusés : Philippe TERRY qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER, Lydia PROTIN.

Madame Catherine NALPOWIK est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 février ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion Service Général – Exercice 2015 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Général – Exercice 2015, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service Général – Exercice 2015 :

Il est fait lecture du compte administratif 2015 du Service Général qui est approuvé à l'unanimité (12 voix pour, M. le maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Résultat reporté :		177 702.64
Opérations de l'exercice :	422 639.30	476 049.61
Résultat de clôture :		231 112.95
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :		85 119.97
Opération de l'exercice :	228 366.21	39 431.80
Résultat de clôture :	103 814.44	
Restes à réaliser :	18 514.45	

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Service Général :

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 122 328.89 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 108 784.06 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Approbation du compte de gestion Service Assainissement – Exercice 2015 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Assainissement – Exercice 2015, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service assainissement – Exercice 2015 :

Il est fait lecture du compte administratif 2015 du Service Assainissement qui est approuvé à l'unanimité (12 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section d'exploitation :</u>		
Résultat reporté :	228.48	
Opérations de l'exercice :	46 930.72	56 712.15
Résultat de clôture :		9 552.95
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :	78 646.50	
Opération de l'exercice :	30 534.81	121 583.58
Résultat de clôture :		12 402.27
Restes à réaliser :	5 643.00	

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 – Service Assainissement :

Considérant l'excédent d'exploitation de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 0.00 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 9 552.95 € au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté ».

Débat d'orientation budgétaire 2016 :

Les principaux postes qui devraient être inscrits aux Budgets Primitifs 2016 se résument à la réalisation du City-Stade et du 3^{ème} bassin de la station d'épuration. Ces opérations font l'objet de demandes de subvention auprès d'organismes divers. Dans l'hypothèse où les subventions espérées ne seraient pas attribuées, le Conseil Municipal pourrait être amené à re-examiner la situation. Au programme, devraient également figurer divers travaux de voirie, d'éclairage public, de curage de ruisseaux et fossés, d'aménagement de l'appartement au-dessus de l'école et d'extension de l'atelier communal.

Projet de construction d'un City-Stade :

Demandes de subvention :

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, sera déposé au plus tard le 4 mars.

Un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes sera déposé dans les prochains jours.

Un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la réserve parlementaire, sera adressé prochainement à Monsieur Mathieu DARNAUD, Sénateur.

Une délibération regroupant ces 3 demandes de subvention est votée à l'unanimité, pour un projet de construction d'un city-stade estimé à 74 939.80 € HT.

Convention d'utilisation du City-Stade de Vion au profit des communes de Lempis et St Jean de Muzols :

Afin de pouvoir obtenir l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il est nécessaire de signer une convention de « mise à disposition » de cette structure, dès son ouverture, au profit de la jeunesse des communes voisines de Lempis et St Jean de Muzols (sans compensation financière). Cette convention prévoira aussi l'engagement de la commune de VION à transmettre ce bien à la Communauté de Communes, le jour où Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC) aura la compétence « équipements sportifs » (sans compensation financière). Cette convention devra également être paraphée par HTCC. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

Aménagement passage busé route de Bobon :

Suite au curage des fossés sur cette voie, l'accès aux riverains sera rétabli par le biais de passages busés. Dans l'hypothèse où certains propriétaires souhaiteraient un accès plus confortable en largeur, la plus-value serait à charge des pétitionnaires.

Acquisition de matériel pour l'appartement communal :

Dans le cadre de l'aménagement de l'appartement communal situé au-dessus de l'école, il a été décidé de faire l'acquisition d'un meuble sanitaire (226,85 € HT). Afin que cette dépense puisse être classée en investissement, une délibération doit être prise. Délibération adoptée à l'unanimité.

Divers :

Mur de soutien de la rue des Carrières, à l'ouest du terrain Planta :

Ce mur, donnant des signes évidents de faiblesse, en sa partie nord, fera l'objet d'une réfection partielle par les employés communaux. Monsieur Planta, propriétaire riverain, a émis le souhait de voir une réfection totale du mur. Il a été convenu que l'extension des travaux serait à la charge du demandeur.

Sécurisation des usagers des cars sur la RD 86 à hauteur de l'allée des Platanes :

Des usagers des bus ont fait part de leur inquiétude lors de la montée et surtout lors de la descente des bus, sur la RD 86 à proximité immédiate du dos d'âne. Une rencontre avec le service des routes départementales (antenne d'Annonay) et un entretien avec le service des transports scolaires du Département ont permis de faire le point et force est de constater que la cause première de cette insécurité réside en l'incivilité et le non respect du code de la route.

En effet, des panneaux d'interdiction de dépasser sont situés aux entrées nord et sud de l'agglomération où la vitesse est limitée à 50 km/heure. Cette portion de voirie a déjà fait l'objet de travaux de mise en sécurité en 2013, avec, à l'époque, une subvention du Conseil Général de l'Ardèche et du SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche). Une nouvelle étude pour la mise en place d'un plateau traversant ralentisseur (20 à 25 000 € HT éventuellement subventionnable à 50 %) pourrait être assurée par les services du Département. Pour cela, la commune devrait signer une convention d'assistance technique départementale en matière de voirie communale, moyennant un coût annuel de l'ordre de 3 500 €. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, bien que conscient du danger encouru par les utilisateurs des bus, ne souhaite pas aller plus loin dans cette étude.

Une réflexion et une longue discussion s'installent quant à l'acquisition d'un radar pédagogique. Après contact avec les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il a été décidé de mettre en place, durant une semaine au mois de juin, un radar enregistreur de vitesse qui pourrait aider dans le choix futur d'investissement tendant à réduire la vitesse des véhicules dans la traversée de l'agglomération.

Schéma de Cohérence Territoriale du grand Rovaltain Ardèche Drôme (SCOT) :

Le projet du SCOT a été adopté à l'unanimité par le syndicat mixte le 15 septembre 2015. L'enquête publique sur le projet s'ouvre désormais. Elle se déroulera du 16 mars au 29 avril 2016 inclus. Une affiche apposée sur la porte d'entrée de la mairie informe la population sur les modalités de déroulement de cette enquête publique et les diverses possibilités de lecture de ce projet.

Nettoyage de saison :

Cette matinée de nettoyage de saison, initiée par Hermitage Tournonais Communauté de Communes (HTCC), se déroulera le samedi 19 mars. Rassemblement des bénévoles à 8h30 devant la mairie afin de décider du territoire à parcourir et procéder à la distribution de sacs et gants. Information et appel au bénévolat seront assurés par voie de presse et affichage public, ainsi que par le biais des enfants des écoles.

Festival Vochora :

Dans le cadre du Festival Vochora, l'église de Vion accueillera l'ensemble vocal Equinox, le samedi 2 juillet à 18h00 (horaire choisi en fonction de l'Eurofoot 2016).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
VION, le 07 mars 2016.

Le Maire,
Michel DARNAUD

